



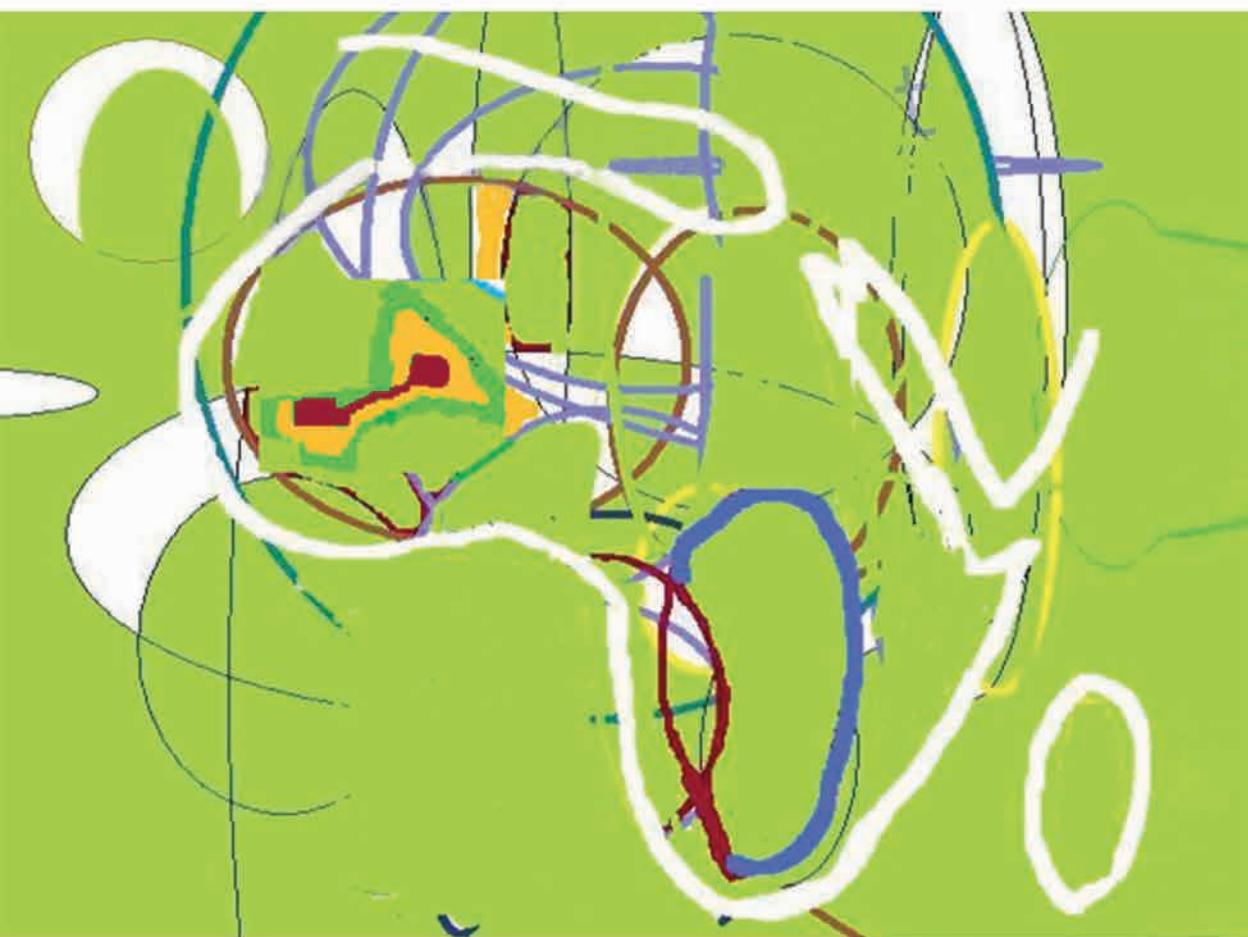
Université des Lettres et des Sciences
Humaines de Bamako

BP E2528 Bamako - Tél. : (223) 20280264/20280265 - Fax : (223) 20280271

REVUE SEMESTRIELLE

RECHERCHES AFRICAINES

Annales de l'Université des Lettres
et Sciences Humaines de Bamako



NUMERO 24 - Décembre 2019

ISSN 1817-423X

Comité scientifique

Directeur de publication

- **Pr Samba TRAORE**
Vice-recteur de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako,
Courriel : revuera@ml.refer.org

Coordinateur du comité scientifique et du comité de rédaction

- **Dr Idrissa Soïba TRAORE**
Maître Assistant, DER Sciences de l'Education, FSHSE, Bamako, Mali.
Courriel : revuera@ml.refer.org

Sous - comité Sociologie - Anthropologie

- **Jean-Loup AMSELLE**
Directeur de recherches, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, France
- **Bréhima BÉRIDOGO**
Professeur, FL,SL, Bamako, Mali
- **Sory CAMARA**
Professeur, Université Bordeaux II, France
- **Soli KONÉ**
Professeur, FSHSE, Bamako, Mali
- **Félix KONÉ**
Directeur de recherche, ISH
- **Tal TAMARI**, chercheur CNRS, Paris, France

Sous - comité Philosophie

- **Issa N'DIAYE**,
Professeur FSHSE, Bamako, Mali
- **Etelvina Lopez NUNES**
FSHSE, Bamako, Mali
- **Nabé Vincent COULIBALY**
Coopération Suisse, DDD, Bamako, Mali

- **Ramatoullaye Diagne BENG**
Professeur, UCAD, Dakar, Sénégal
- **Ousmane GAKOU**
Professeur, ULSHB

Sous - comité Psychologie - Sciences de l'éducation

- **Tamba DOUMBIA**
Maître de Conférences, FSHSE
- **M. Cheikh Tidiane SALL**
Maître de conférences Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
- **M. Tindaogo VALLEAN**
Maître de conférences Université de Koudougou (BF)
- **Abdoulaye Baba DIALLO**
Maître Assistant, FL,SL, Bamako, Mali
- **Atimé AGNOU**
Professeur, FSHSE, Bamako, Mali
- **Ahmadou Abdoulaye DICKO**
Maître de Conférences, FSHSE, Bamako, Mali
- **Patrick HOUESSO**
Maître de Conférences (CAMES), Université d'Abomey-Calavi

Sous - comité Histoire - Archéologie

- **Drissa DIAKITÉ**
Professeur, Faculté d'Histoire et de Géographie, Bamako
- **Seydou CAMARA**
Directeur de recherches, Institut des Sciences Humaines (ISH), Bamako, Mali

- **Doulaye KONATÉ**
Professeur, Faculté d'Histoire et de Géographie, Bamako, Mali
- **Pierre Boiley**
Professeur, Université Paris I, Centre d'Etudes Africaines, France
- **Eric HUYSKOM**
Professeur Université de Genève, Suisse
- **Issa SAIBOU**
Maître de Conférences, université de N'Gaoundéré, Cameroun

Sous - comité Géographie - Démographie

- **Ibrahim SONGORÉ**
Directeur de recherches, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA)
- **Oumar Boubou BA**
Professeur, Ecole Normale Supérieure, Bamako
- **Famaghan-Oulé KONATÉ**
Professeur, Faculté d'Histoire et de Géographie, Bamako, Mali
- **Samba DIALLO**
Professeur, Faculté d'Histoire et de Géographie, Bamako, Mali
- **Professeur Oumar DIOP**
Université Gaston Berger, Sénégal,
- **Balla DIARRA**
Maître de Conférences, ISFRA

Sous - comité Littérature

- **Mamadou Bani DIALLO**
Maître de conférences, FL.SL., Bamako, Mali
- **Abdrmane TOURÉ**
Professeur, FL.SL., Bamako, Mali
- **Bernard MOURALIS**
Professeur Université Lille III, France

Sous - comité Linguistique - Langues

- **Bougoutié COULIBALY**
Maître de conférences, FL.SL., Bamako, Mali
- **Ingse SKATUM**
Professeur Université d'Oslo, Norvège
- **Adama OUANE**
Directeur de Recherche, Unesco

- **Salif BERTHÉ**
Professeur, FL.SL., Bamako, Mali
- **Maweja MBAYA**
Professeur UGB, Sénégal
- **Abou NAPON**
Professeur, Université de Ouagadougou, Burkina Faso
- **Emile CAMARA**
FL.SL., Bamako, Mali
- **Mamadou GUEYE**
FL.SL., Bamako, Mali
- **Diola KONATÉ**
Maître Assistant, FL.SL., Bamako, Mali
- **Denis DOUYON**
Maître de Conférences, FL.SL., Bamako, Mali

Comité de rédaction

- **Macki Samaké**
Maître de conférences, ULSH, Bamako, Mali
- **N'do Cissé**
Assistant, FL.SL., Bamako, Mali
- **Mamadou Bani DIALLO**
FL.SL., Bamako, Mali
- **Moussa SOW**
Directeur de recherches, Institut des Sciences Humaines, Bamako, Mali
- **Ismael Samba TRAORÉ**
Ecrivain, éditeur, chercheur en Sciences Humaines, Bamako, Mali

Unité de diffusion

- **Dr Idrissa Soïba TRAORÉ**
Maître de Conférences, FSHSE, Bamako, Mali.
- **Dr Mamadou DIA**
Maître Assistant, FL.SL., Bamako, Mali
- **Dr Morikè DEMBÉLÉ**
Maître Assistant FSHSE, Bamako, Mali.
- **Dr Kawelé TOGOLA**
Maître Assistant FSHSE, Bamako, Mali.
- **Dr Aboubacar Sidiki COULIBALY**
Maître Assistant, FL.SL., Bamako, Mali

Sommaire

Contributeurs	TITRE DE LA CONTRIBUTION	Page
DIOP FATOU	L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (EES) AU SÉNÉGAL : QUELLE CONFIGURATION À L'UCAD ET À L'UGB ?	7
M.TOTI AHIDJE Zahui Gondoy,	ECRITURE DE LA GUERRE DANS <i>ALLAH N'EST PAS OBLIGE D'AHMADOU KOUROUMA ET DANS JOHNNY CHIEN MECHANT, D'EMMANUEL DONGALA</i>	25
Nadège Zang Biyogue,	LIRE LE STYLE POPULAIRE DANS LE COIFFEUR DE KOUTA DE MASSA MAKAN DIABATE ET <i>LES MATITIS</i> D'HUBERT FREDDY NDONG MBENG	45
JOHNSON Kouassi Zamina	<i>THE CRYING OF LOT 49</i> BY THOMAS PYNCHON: A SEMIOTIC AND SEMANTIC READING OF SYMBOLS	58
HAÏDARA Mohamed Abdoullah	ETUDE SOCIOLOGIQUE DE LA CORRUPTION ET SOUS-DEVELOPPEMENT DU MALI	73
MEITE Ben Soualiouo BROU Konan Alain KOUAME N'Goran Bertin	LA CONTRIBUTION DE L'AIDE FRANÇAISE AU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE (1960-1970)	93
SILUE N'Tchabétien Oumar	LE « RETOUR DE JÉSUS » À LA SORBONNE DU PLATEAU EN CÔTE D'IVOIRE. BILLET RETOUR DANS L'ARÈNE DE LA JOUTE ORATOIRE APRÈS LA CRISE POST-ÉLECTORALE DE 2010-2011	113
Angba Martin AMON	AMBIGUÏTÉ DU LIEN ENTRE SOUVERAINETÉ ET MONDIALISATION	130
N'Cho Brou Hyacinthe,	PROBLEMATIQUE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLOMES DES UNIVERSITES PUBLIQUES DE COTE D'IVOIRE : CAS DES UNIVERSITES ALASSANE OUATTARA DE BOUAKE (UAO) ET JEAN LOROUGNON GUEDE (UJLOG) DE DALOA	145
Dr Pierre Kouakou TANO Dr FANNY Losséni	L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE ET LE THEATRE DANS LA RESOLUTION DES CONFLITS : ACTIVITES SOCIOCULTURELLES, ENCADREMENT, ET FORMATION DES LIENS SOCIAUX	164

Marico Adama	LA CONDITION HUMAINE ET LE CONTRAT SOCIAL CHEZ D'HOLBACH ET CHEZ SAMUEL VON PUFENDORF	175
Siaka KONE,	NIETZSCHE : LA PHILOSOPHIE COMME SAGESSE D'UN CORPS ENTHOUSIASTE	192
Asmao Diallo	CHALLENGES RELATED TO THE IMPLEMENTATION OF THE AGRICULTURAL ORIENTATION LAW ON WOMEN AGRIBUSINESS ENTREPRENEURSHIP IN MALI: THE CASE STUDY OF SAMANKO AND BAGUINEDA WOMEN	204
Issa Coulibaly	LE FAIBLE NIVEAU DES ECOLIERS MALIENS : CAS DU VILLAGE DE WACORO	227

LA CONTRIBUTION DE L'AIDE FRANÇAISE AU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE (1960-1970)

MEITE Ben Soualiouo

*Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY
UFR des Sciences de l'Homme et la Société
Département d'Histoire
soualioben@yahoo.fr*

BROU Konan Alain

*Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY
UFR des Sciences de l'Homme et la Société
Département d'Histoire
alainbrou@hotmail.com*

KOUAME N'Goran Bertin

*Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY
UFR des Sciences de l'Homme et la Société
Département d'Histoire
kouamengoranbertin@yahoo.fr*

RESUME

Dans la première décennie de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, la France l'a accompagnée dans son processus de développement à travers l'aide constituée essentiellement d'assistance financière et technique. Le premier type d'assistance se compose de capitaux à savoir des dons et des prêts alors que le second se forme de personnel et de financement de la formation. Ces apports ont connu diverses variations au fil des années et ont contribué fortement à la réalisation de nombreux projets de développement économique, social et culturel de la Côte d'Ivoire. C'est ce qui a débouché, au début des années 70, sur une véritable prospérité économique dénommée le miracle économique ivoirien. Cependant malgré ses avantages, l'aide française à la Côte d'Ivoire présente des limites.

MOTS-CLES

aide - assistance technique - développement économique – dons – prêts.

ABSTRACT

In the first decade of the independence of Côte d'Ivoire, French country supported it in its development process through aid consisting mainly of financial and technical assistance. The first of assistance consists of capital, namely

helps or loans, whereas the second assistance consists of staff and financing of training. These helps have progressively changed over the years and have strongly contributed to the implementation of many economic, social and cultural development projects in Côte d'Ivoire. This is what led, in the early 1970s, to a real economic prosperity called the Ivorian economic Miracle. However, despite its advantages, French aid to Côte d'Ivoire has its limits.

KEY-WORDS

Aid - technical assistance - economic development – helps - loans.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire, pays situé en Afrique subsaharienne, a accédé à l'indépendance le 07 août 1960. Pendant cette période, la situation économique, sociale et culturelle n'était pas des plus favorables. Les moyens étaient insuffisants face aux nombreux défis de développement. L'agriculture, principale pourvoyeuse de revenus avec 50% du PIB (Produit Intérieur Brut) reposait essentiellement sur deux cultures à savoir le café et le cacao qui fournissaient plus de la moitié des ressources financières de l'État. Le nouvel État ne disposait donc pas d'assez de capitaux et d'expertise pour financer son développement. Dans un tel contexte, les autorités ivoiriennes ont eu recours à l'aide extérieure dont celle de la France. La France leur montre alors sa volonté d'accompagner leur pays dans son processus de développement en lui apportant de l'aide sur la base des accords et conventions de 1960 à 1970.

L'année 1960 qui est la première borne de notre période d'étude marque l'indépendance de la Côte d'Ivoire. En effet, elle vient de se libérer du joug colonial et en tant que tel elle est appelée à construire son développement. Face à l'insuffisance de moyens, elle a décidé de se tourner vers l'extérieur.

L'autre borne qui referme notre période d'étude est 1970. C'est au début des années 70 que la Côte d'Ivoire a réalisé des prouesses économiques qui lui ont valu le miracle économique ivoirien.

Depuis les crises politiques qu'a connues la Côte d'Ivoire notamment en 2002 et fin 2010, et la non implication directe de la France dans ces crises au vu des accords militaires, certains portent un regard accusateur contre la France de n'être présente en Côte d'Ivoire que pour ses propres intérêts. L'objectif de cette étude est donc de montrer, au-delà de toute considération partisane, que la France a contribué par des actions concrètes au développement socio-économique de la

Côte d'Ivoire. C'est donc cette préoccupation qui nous amène à nous poser la question suivante :

Quelle a été la contribution de l'aide française au développement économique de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1970?

La réponse à cette problématique revient d'abord à présenter les types et la situation de l'aide française à la Côte d'Ivoire en 1960, ensuite montrer leur évolution de 1960 à 1970 et enfin analyser l'impact de cette aide sur le développement économique de la Côte d'Ivoire.

1- LA TYPOLOGIE ET LA SITUATION DE L'AIDE FRANÇAISE A LA CÔTE D'IVOIRE EN 1960

Comme la plupart des pays en voie de développement, la Côte d'Ivoire reçoit une aide financière d'un nombre important d'organisations internationales et de pays étrangers. Celle reçue des organismes internationaux est dite aide multilatérale. L'aide provenant directement des pays étrangers est appelée aide bilatérale. La coopération française en Côte d'Ivoire, fondée sur une série d'accords signés en 1961, s'étend dans les domaines les plus variés : civil, militaire, culturel scientifique et technique. Ainsi, l'aide bilatérale de la France à la Côte d'Ivoire se subdivise en assistance technique et en assistance financière. Qu'en est-il de ces types d'aide au moment où la Côte d'Ivoire devient un Etat indépendant en 1960?

1-1-L'ASSISTANCE FINANCIERE

Ce sont des capitaux que la France a mis à la disposition de la Côte d'Ivoire en vue de soutenir son processus de développement. En effet, la Côte d'Ivoire venait à peine de sortir du joug colonial et les enjeux économiques, politiques et sociaux sont vraiment grands. C'est ce qui l'amène à solliciter l'aide de l'ancienne métropole. L'aide financière octroyée par la France à la Côte d'Ivoire a été très importante et s'est présentée sous deux formes. Il s'agit de l'aide non remboursable et de l'aide remboursable.

Pour l'aide non remboursable, il s'agit d'un don pur et simple ou d'une subvention accordée à la Côte d'Ivoire. Cette forme de ressources représente une part assez importante de l'ensemble de l'aide aux investissements publics. On note près de 50% en 1960.

L'aide non remboursable provient essentiellement du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC). Cet instrument d'aide a été créé en 1959 pour financer les

concours apportés par la République française en matière d'aide et de coopération économique, financière, culturelle, sociale ou technique dans la plupart des pays francophones d'Afrique au sud du Sahara et de l'Océan Indien. Il finance non seulement des investissements mais aussi fait de l'assistance technique, accorde des subventions aux instituts de recherche, aux universités. Les ressources du FAC sont issues de crédits ouverts chaque année par la loi de finances et inscrits au budget du Secrétariat d'État aux Affaires Étrangères Chargé de la Coopération.

L'aide du FAC est surtout engagée dans des actions en faveur de l'agriculture (riz, élevage), de l'éducation et de la formation. En effet, l'encadrement agricole a bénéficié de 88 millions de francs CFA puis 70 millions et 36 millions de francs CFA respectivement pour le riz et pour l'élevage et la pêche. Elle sert également à la réalisation d'infrastructures d'équipements collectifs. Le choix des projets est décidé par un comité directeur interministériel présidé par le ministre délégué chargé de la coopération et du développement. Ce comité se réunit pour l'examen et l'approbation des projets proposés au financement du FAC, ainsi que pour la discussion des orientations générales de la coopération avec les pays bénéficiaires.

Concernant la deuxième forme de l'aide, elle est faite de prêts accordés aux pouvoirs publics ivoiriens. Elle provient essentiellement de trois sources. La première source est la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE). C'est un organisme public d'aide au développement dont les attributions ont été définies par la loi du 30 avril 1946, complétée notamment par les décrets du 12 janvier 1960 et du 31 décembre 1967. Son objectif essentiel est de concourir au financement du développement Outre-mer et dans les États étrangers du Tiers-monde. La Caisse Centrale de Coopération Economique participe aux financements des investissements sous forme de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt. Elle remplit également les fonctions d'agent-payeur des trois fonds d'investissement par lesquels transite une large part de l'aide accordée par la France à ses départements et territoires d'Outre-mer ainsi qu'aux États d'Afrique Noire et à Madagascar. Il s'agit du Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des territoires d'Outre-mer (FIDES), du Fonds d'Investissement des Départements d'Outre-mer (FIDOM) et du FAC pour les États d'Afrique Noire et Madagascar. Les prêts de la CCCE à la Côte d'Ivoire en 1960 s'évaluaient à 1891 millions de francs CFA. Ces prêts ont été répartis entre plusieurs bénéficiaires. Ainsi, le secteur de l'immobilier, la Société d'Urbanisation et de Construction de Côte d'Ivoire (SUCCI) a bénéficié de 475 millions de francs CFA pour la construction de 532 logements à Abidjan. Quant à la Société hôtelière et immobilière de Cocody, elle a reçu 45 millions de francs CFA dans le cadre de la construction de l'Hôtel des Relais. Parallèlement, 290 millions

de francs CFA ont été octroyés à la Société d'Équipement de la Côte d'Ivoire (SECI) en vue des travaux d'infrastructures d'Abidjan. Le marché de Treichville dans la commune d'Abidjan a également bénéficié de 100 millions de francs CFA alors que les prêts alloués à l'électricité étaient destinés à l'Énergie Électrique de Côte d'Ivoire (EECI) pour l'éclairage public à Abidjan à hauteur de 32 millions de francs CFA et 155 millions de francs CFA pour l'électrification des localités d'Abengourou, de Divo, Sassandra et Aboisso.

Quant à l'hévéaculture, les apports de la CCCE ont été orientés d'une part vers la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) pour des plantations d'hévéa et la construction d'une usine à hauteur de 530 millions de francs CFA, et d'autre part vers la Compagnie de Caoutchouc de Pakidié pour la mise en place de plantations d'hévéa et d'une usine pour un montant de 250 millions de francs CFA. Cependant, le denier bénéficiaire est, en ce qui concerne les industries privées, la Compagnie Abidjanaise de Réparations Navales pour des équipements.

A ces structures, il faut ajouter les emprunts obligataires français. Depuis 1959, la Côte d'Ivoire a émis plusieurs emprunts obligataires sur le marché français. Ces emprunts sont émis en moyenne tous les deux ans pour un montant de l'ordre de 1,5 à 2 milliards de francs CFA. Ils sont garantis inconditionnellement par la République de Côte d'Ivoire et par l'État français. Les taux d'intérêt de ces emprunts sont ceux pratiqués sur le marché au moment de leur émission. L'utilisation de l'emprunt doit être prévue à l'avance et agréée par la France du fait de la garantie. L'emprunt ne doit pas financer des dépenses de fonctionnement, mais doit de préférence être consacré à des opérations devant dégager des recettes budgétaires directes ou indirectes suffisantes pour en couvrir le coût. Ils étaient évalués à 2000 millions de francs CFA en 1961.

L'aide financière française était très importante en 1960. Elle était également accompagnée par une assistance technique qualifiée.

1-2- L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Egalement appelée coopération technique, elle repose sur le financement de formations ou sur la mise à la disposition d'experts auprès des autorités locales, d'agences publiques. Elle vise à accroître le stock de capital humain des pays aidés et à faciliter les transferts de connaissances, de compétences et de technologies.

Concernant la présence d'experts, le rôle moteur assigné à l'État français et au secteur public pour assurer la croissance et le développement a justifié le transfert de nombreux assistants techniques et enseignants français. En Côte d'Ivoire,

la majeure partie des personnels de coopération technique relève directement du Secrétariat d'État aux Affaires Etrangères. Ce dernier en assure le recrutement et la rémunération dans le cadre de l'accord général de coopération en matière de personnel liant la France et la Côte d'Ivoire depuis mai 1961. Cette aide gérée par le Secrétariat aux Affaires Etrangères est appelée aide directe. Au premier janvier 1960, l'effectif de cette aide atteint 1260 agents. Sur cet effectif, on note 405 enseignants soit 32,1% de l'effectif total. Les autres techniciens étaient au nombre de 855. Le coût total de cette assistance a été de 3,280 milliards de francs CFA. La participation française à ces charges de l'assistance technique en Côte d'Ivoire s'est évaluée à 2,000 milliards de francs CFA soit 61% du coût total contre 1,280 milliards de francs CFA pour la Côte d'Ivoire.

La mise à la disposition d'experts a permis à la Côte d'Ivoire « *d'accroître le stock de son potentiel humain et de faciliter les transferts de connaissances, de compétences, de technologies* », des pratiques voire des valeurs. Elle a contribué ainsi à faire face à l'insuffisance de ressources humaines ressentie au début de l'indépendance. L'envoi de coopérants et la formation assurée par la France ont permis à notre à la Côte d'Ivoire d'avoir une main-d'œuvre abondante et diversifiée dans tous les secteurs d'activités afin d'assurer un service de qualité.

Un autre aspect privilégié de l'assistance technique française est la formation. Elle a pour objectif de former en quantité importante des jeunes au niveau scolaire et universitaire et aussi de procéder à une formation technique à la demande rattachée à des projets plus larges. Elle a favorisé la naissance d'une main-d'œuvre locale appelée à remplacer progressivement dans plusieurs domaines d'activités celle envoyée par l'ancienne métropole tout en faisant leur promotion. C'est d'ailleurs ce qui fait dire à AURILLAC Michel que « *la formation reste le préalable incontournable du développement* ». Pour l'auteur, la formation a concerné « *tous les niveaux du primaire au Supérieur* ». A ces niveaux s'ajoutent la formation professionnelle et l'éducation permanente.

Il existe un second type d'assistance technique appelé assistance technique indirecte. Elle relève d'organismes aux statuts divers. Les personnels de cette aide constituent un effectif global important reparti entre de nombreux organismes publics (ORSTOM, OFERMAT, CCCE..), des sociétés d'économie mixte (BCEOM, CFDT...) ou des sociétés anonymes (BDPA-SCETAGRI...).

En plus de l'aide financière, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'une aide offerte sous forme d'une mise à sa disposition d'un personnel d'assistance technique. L'assistance technique et financière françaises a donc joué un rôle indéniable en 1960 dans la mise en valeur du jeune Etat indépendant. Celle-ci connaît une

évolution remarquable jusqu'en 1970.

2- UNE AIDE EN PLEINE ÉVOLUTION DE 1960 A 1970

Au fil des années, l'aide française a connu un progrès remarquable tant au niveau financier que technique.

2-1-L'ESSOR DE L'ASSISTANCE FINANCIERE

L'essentiel de l'aide non remboursable accordée à la Côte d'Ivoire est d'abord venu du FAC jusqu'en 1966, puis du Fonds Européen de Développement(FED) et de l'aide canadienne(ACDI) et quelques dons de faible importance provenant des Pays-Bas, de la République Fédérale d'Allemagne et des États-Unis . Les dons et subventions du FAC ont connu diverses variations dans leur évolution. En effet, de 1732 millions de francs CFA en 1960, ils ont régressé en 1961 avec 1081 millions de francs CFA. On note cependant une reprise de courte durée en 1962 avec 2319 millions de francs CFA puisque l'année suivante, l'aide non remboursable du FAC descend à 2314 millions de francs CFA . En fait, la Côte d'Ivoire a reçu un don en nature de la part du FAC à hauteur de 78 millions de francs CFA. En 1964, le soutien du FAC s'est élevé à 1061 millions de Francs CFA. 210 millions de cette aide ont été consacrés à la recherche géologique et minière, 13,5 millions à la cartographie, 135 millions aux cultures diverses et 34 millions de francs CFA à la culture du palmier à huile.

Par ailleurs, les forêts ivoiriennes ont absorbé 266,6 millions de francs CFA, 30 millions consacrés à la santé tandis que le secteur de l'enseignement-formation engrange 110 millions de francs CFA. Les dons et subventions du FAC en 1965 ont été en grande partie consacrés aux cultures diverses qui ont occupé 122 millions de francs CFA, à la culture du riz avec 32 millions et aux télécommunications à hauteur de 29 millions de francs CFA. Quand dans le secteur de la santé, l'on pouvait évaluer ces apports à 1290 millions de francs CFA. Ces montants investis dans différents secteurs vont leur permettre de se façonner dans le dynamisme d'un véritable développement.

Au total, l'aide non remboursable du FAC a atteint 1697 millions de francs CFA en 1965. Elle a connu une légère progression par rapport à l'année précédente. Cependant, une baisse est intervenue en 1966 puisque le montant total octroyé par le FAC est de 1409 millions de francs CFA. Cette somme a été répartie dans plusieurs secteurs. Ainsi, la recherche géologique et minière a reçu 74 millions en 1967 contre 183,7 millions de francs CFA l'année précédente. La radiodiffusion-Télévision a absorbé 11,2 millions tandis que les cultures diverses

ont reçu respectivement 137 millions en 1967 et un montant de 80 millions de francs CFA en 1970. On note cependant 195,5 millions de francs CFA pour l'encadrement agricole en 1966. Le secteur de l'élevage et de la pêche a bénéficié de 23,5 millions de francs CFA en 1968. Pendant ce temps, les télécommunications ont absorbé 110 millions en 1970, le secteur des infrastructures routières, ports et chemin de fer a reçu 54 millions de francs CFA en 1970. Quant au secteur de l'enseignement-formation, il a reçu 451,5 millions de francs CFA en 1966 et 10 millions de francs CFA en 1967. En 1968. En 1970, cette aide a été évaluée à 322 millions de francs CFA.

De façon générale, l'aide sous forme de dons ou subventions du FAC s'est élevée à 538 millions et de 584 millions respectivement en 1967 et 1968, avant de cumuler à un montant de 904 millions en 1969. Elle a atteint 718 millions de francs CFA en 1970. En somme, le FAC a accordé un montant global de 14357 millions de francs CFA à la Côte d'Ivoire sur la période 1960 à 1970.

Les dépenses de coopération technique et culturelle représentent une part de plus en plus prépondérante des dons. Ces différents apports ont contribué à développer plusieurs secteurs d'activités. En effet, des études régionales, base d'une planification systématique ont été effectuées. Elles ont concerné les régions de Bondoukou où a été découverte une anomalie géophysique et la région de Grand-Lahou pour une étude photogéologique de sa fouille. On note une prospection géologique et minière en particulier dans le Sud-Ouest et une étude sur le développement de l'information concernant la Radio et la Télévision. Cependant, des travaux cartographiques concernant surtout la cartographie au 1/500000^e des régions de Mankono, Touba, Korhogo et Katiola ont été également effectués.

Au titre des infrastructures, ces appuis financiers ont soutenu les travaux d'achèvement du port d'Abidjan et la modernisation du chemin de fer tout comme les travaux de modernisation et d'entretien du réseau routier. On note également des travaux pour le développement des télécommunications de la route et le port. Le FAC a accordé une subvention de 46 millions de francs CFA en 1966 pour le début de ces travaux. À cela s'ajoutent les travaux divers édilités, urbanisme, électrification, centrale thermique de Vridi (1^{ère} tranche). Concernant les opérations sociales, outre l'aide à l'enseignement supérieur, le soutien du FAC a permis la réalisation de plusieurs projets à savoir la construction et l'extension de lycées, de collèges, de cours complémentaires, de centres techniques et de perfectionnement des cadres, de grandes écoles, le programme d'éducation télévisuelle, la construction et l'équipement de CAFOP, centre des métiers d'Electricité de Bingerville, centre des métiers du bâtiment. Aussi, des crédits ont-ils été accordés pour l'amélioration de l'infrastructure hospitalière.

Il s'agit de la construction d'un hôpital moderne à Bouaké, la modernisation des hôpitaux d'Abidjan, la lutte contre les grandes endémies, la construction de centres sociaux et enfin la construction du centre hospitalier universitaire de Cocody. Quant à la production, les aides du FAC ont contribué au lancement de la plupart des grandes opérations de production agricole (palmier à huile, cocotier, coton, banane, riz, canne à sucre, hévéa) et la modernisation de certaines techniques culturelles comme celles du cacao. On note également des actions dans les secteurs de l'élevage et la pêche, le reboisement, le développement d'une politique d'animation rurale ainsi que la construction et l'équipement des bases de multiplication et de vulgarisation dans le Sud-Ouest. Toutes ces activités ont été menées sous le contrôle des instituts de recherche. Mais de 1967 à 1970, l'aide est devenue de moins en moins importante du point de vue de son volume.

Concernant les prêts de la CCCE et les emprunts obligataires, plusieurs projets en ont bénéficié à des taux favorables et moins élevés. De 2089 millions de francs CFA en 1961, les prêts de la CCCE sont montés à 2256 millions de francs CFA. Alors que les emprunts obligataires qui étaient de 2000 millions de francs CFA en 1961, sont retombés à 1500 millions de francs CFA en 1963.

En 1965 par exemple, un montant de 1725 millions de francs CFA est accordé à la Côte d'Ivoire au titre des emprunts obligataires. Cependant, celui de la CCCE est de 2940 millions de francs CFA. De cette somme, on a noté 1000 millions de francs CFA au compte de l'EECI et de la Caisse Autonome d'Amortissement(CAA) pour la construction de la Centrale thermique de Vridi 1. Mais, l'EECI a bénéficié à son propre compte de deux prêts, l'un de 260 millions de francs CFA et l'autre de 150 millions de francs CFA pour ses investissements. La part de la SICOGI a concerné la construction de logements, d'abord à Cocody pour 86 millions de francs CFA, à l'Université 17,5 millions, à Marcory et Adjamé pour 262,8 millions de francs CFA et 134 millions de francs CFA à Treichville.

Il y a eu trois principaux bénéficiaires des prêts de la CCCE qui sont retombés à 1701,4 millions de francs CFA en 1966. En effet, on note d'abord que l'Etat et la CAA ont reçu 156 millions de francs CFA pour la construction d'une usine d'égrenage à Boundiali, 168 millions pour le réseau téléphonique d'Abidjan et 270 millions de francs CFA pour l'adduction d'eau à Daloa. Ensuite, le Crédit de Côte d'Ivoire(CCI) a bénéficié de 28 millions de francs CFA pour l'adduction d'eau à Dimbokro, 43 millions pour le marché de Bouaké (2^e tranche), 150 millions pour la construction de l'aérogare à Port-Bouët et une avance globale de 500 millions de francs CFA. Enfin, la SODEPALM a reçu 386,4 millions de francs CFA pour la création de 3000 hectares de plantations villageoises de palmier.

En outre, les efforts de la CCCE ont été orientés vers la création d'une usine d'égrenage à Mankono et l'encadrement de la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles(CFDT) pour compte de l'Etat et la CAA respectivement de 200 millions et 450 millions de francs CFA en 1967. D'autres projets se sont également ajoutés à ceux déjà évoqués. En effet, l'Etat de Côte d'Ivoire et la SODEPALM ont reçu 196 millions de francs CFA pour la création de 700 hectares de cocotiers et 45 millions de francs CFA au profit de la SICOI pour la construction de 30 logements à l'Université. Aussi, des montants de 100 millions et 150 millions de francs CFA ont été consacrés à la création d'usines d'engrais respectivement par l'Etat et par la Société Ivoirienne d'Engrais(-SIVENG). Le dernier bénéficiaire de ces prêts est le CCI. Ceux-ci sont destinés à l'adduction d'eau à Abidjan et à Bouaké respectivement de 200 millions et 70 millions de francs CFA, une augmentation de son capital de 33,34 millions de francs CFA et d'une avance globale de 500 millions de francs CFA. Le coût total de ces projets est de 1944,34 millions de francs CFA.

Les prêts de la CCCE en 1968 ont été d'abord octroyés à l'Etat et l'ECCI pour la construction de la centrale de Vridi 2 pour 1065 millions de francs CFA et à l'Etat seul pour l'installation de réseau téléphonique à 300 millions de francs CFA. Ensuite, la Banque Nationale pour le Développement Agricole(BNDA) a bénéficié de 58,33 millions de francs CFA, alors que la SICOI et le CCI de deux projets. Il s'agissait pour la SICOI de la construction de la cité Esculage à 133,5 millions de francs CFA et de son programme de la période 1968-1969 évalué à 647 millions de francs CFA. Quant au CCI, la construction du marché de Daloa a absorbé 130 millions de francs CFA tandis que 450 millions de francs CFA ont été accordés pour une avance globale. Le total des prêts accordés par la CCCE en 1968 s'est élevé à 4963 millions de francs CFA.

Aussi, les emprunts obligataires sont-ils retombés à 1650 millions de francs CFA.

Après un bond spectaculaire en 1968, les prêts de la CCCE connaissent leur plus bas montant en 1969 puisque seulement 325 millions de francs ont été octroyés. Ce prêt a été consacré uniquement au CCI pour l'adduction d'eau à Abidjan et la création de Gonfreville à 100 millions de francs CFA chacune, ainsi que la construction du marché de Bouaké (3^e tranche) à 125 millions de francs CFA.

Cependant, note une remontée en 1970 puisque 2713 millions de francs CFA ont été accordés. En effet, l'Etat et la CAA ont perçu 215 millions de francs CFA pour l'adduction d'eau à Adzopé, Agboville, Bondoukou, Bouaflé, Bouna, Dabou, Daloa, Korhogo et Man. Ils ont également bénéficié de 179 millions de francs CFA pour l'amélioration du réseau téléphonique. Par ailleurs, la SICOI

a reçu respectivement 537 millions et 110 millions de francs CFA en faveur de deux projets de logement. En plus, la RAN a bénéficié de 420 millions de francs CFA pour le matériel roulant.

Le FAC est aussi dispensateur de prêts. Les prêts du FAC, de 147 millions de francs CFA en 1964 sont passés à 400 millions en 1966, avant de retomber à 69 millions en 1967. Ceux-ci ont connu une hausse en 1968 avec 2100 millions de francs CFA. Mais cette hausse n'a été que de courte durée puisqu'en 1970, la Côte d'Ivoire n'a reçu que 650 millions de francs CFA. Cette situation montre bien que les actions du FAC ont été de plus en plus orientées vers les dons ou subventions.

Concernant les emprunts obligataires, on note 1650 millions et 1500 millions de francs CFA respectivement en 1968 et 1970. L'emprunt de 1970 a été accordé au taux de 8,5% .Il a participé au financement des pistes palmier et cocotier à hauteur de 536 millions puis aux travaux du village Club d'Assinie pour 964 millions de francs CFA. Les dons ou subventions et les prêts accordés à la Côte d'Ivoire ont connu une véritable expansion. Ceux-ci ont participé à plusieurs investissements.

2-2-UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DE PLUS EN PLUS

IMPORTANTE

La coopération technique française a connu une évolution aussi bien en en personnel qu'en aide financière. Presque prise en charge totalement par la France auparavant, elle est financée seulement en partie par celle-ci depuis 1965. Elle a fourni en 1961, un effectif de 480 enseignants soit 41,4% du total et 680 autres agents. En 1962, on a totalisé 1290 coopérants français dont 640 enseignants. Les effectifs n'ont cessé d'augmenter de 1961 jusqu'à 1966 où l'on observe une légère régression. En plus, l'effectif dans le secteur enseignement-formation est toujours resté le plus élevé chaque l'année. Cela montre toute l'importance que les autorités ivoiriennes et françaises ont accordée à ce secteur dans leur coopération. Ainsi, on a dénombré 1361 coopérants en 1963 avec 757 enseignants soit 55,6% de l'effectif total. On note respectivement 1411 coopérants en 1964, un effectif de 1592 coopérants en 1965 et 1579 coopérants en 1966.

Les dépenses de ce personnel se sont élevées en moyenne à 2,000 milliards de francs CFA de 1961 à 1965 au compte de la France. En 1966, la Côte d'Ivoire fait une demande supplémentaire de 4000 agents. C'est certainement cette situation qui crée rapidement la reprise des effectifs jusqu'en 1970. En effet, de 1847 coopérants en 1967, on atteint 2102 agents en 1968 puis 2252 agents en 1969. Par ailleurs, l'effectif des enseignants qui était de 999 agents en 1966, a atteint

1665 agents en 1969 soit 73,9% des coopérants contre 587 agents dans les autres secteurs. Tous ces personnels ont pris aussi en compte les volontaires du service national. En 1970, on a noté la présence de 2492 coopérants français en Côte d'Ivoire. La part gérée par le FAC pour cette année s'est élevée à 2476 agents. Cet effectif a été réparti un peu partout dans le pays. Il compte 1969 enseignants, 113 agents du corps médical et 394 agents dans les autres secteurs. On note ainsi dans le Grand Abidjan c'est-à-dire la zone regroupant Abidjan, Bassam et Bingerville, la présence de 1407 agents dont 963 enseignants et 92 agents du corps médical. A Bouaké, ils étaient au nombre de 319 dont 290 enseignants et 9 agents du corps médical. Korhogo a reçu au total 80 agents dont 69 enseignants et 3 techniciens de la santé. La localité de Dabou compte 71 agents par contre celle de Daloa a à son actif 54 agents dont 45 enseignants et 3 techniciens à la santé. 27 autres localités dont les effectifs sont inférieurs à 40, totalisent 545 coopérants avec la présence de 532 enseignants et 6 agents du corps médical.

Dans l'ensemble, ces personnels reçus par la Côte d'Ivoire étaient chargés d'éduquer ou de former des ivoiriens ou de remplir des missions précises de construction, de planification ou de démonstration. Dans l'effectif de 1970, il y avait une part importante de l'assistance technique non gérée par le Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères. Ainsi le personnel enseignant d'université est évalué à plus de 100 agents. Celui des instituts de recherche comptait 242 agents. Aussi l'assistance militaire française à l'armée ivoirienne a-t-elle atteint 114 coopérants. Quant aux volontaires du progrès, ils étaient de 55 agents au début des années 70.

De 1966 à 1970, la contribution française aux dépenses de personnels a été plafonnée à 2100 millions de francs CFA par an, le surplus étant à la charge du gouvernement ivoirien de même que les logements, les soins médicaux et le paiement de certaines indemnités. Cependant, le coût pour le gouvernement ivoirien, qui se limitait jusqu'en 1966 à une contribution forfaitaire de 65000 francs CFA par agent et par mois, soit environ 1100 millions de francs CFA en 1965, est monté en 1969 à 2300 millions de francs CFA et pour 1970 à 2600 millions de francs CFA environ.

A travers l'assistance technique, la France a apporté son expertise à la Côte d'Ivoire et supporté certaines charges financières dans tous les secteurs de l'activité.

Quels ont donc été les résultats de toutes ces actions tant financière que technique dans le développement de la Côte d'Ivoire?

3- L'IMPACT DE L'AIDE FRANÇAISE SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

« Pour promouvoir le développement de son infrastructure et de son économie, la Côte d'Ivoire a utilisé ses propres ressources » et a reçu de l'aide de l'extérieur dont celle de la France. L'aide que la France a apporté à la Côte d'Ivoire lui a été très utile dans son développement socio-économique. Cependant, elle est présente des limites.

3-1-UNE AIDE AUX NOMBREUX AVANTAGES

« L'importance des apports extérieurs de capitaux, de main-d'œuvre et de techniques explique en partie la croissance de la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance ». Les actions conjointes du gouvernement ivoirien et des bailleurs de fonds internationaux dont les instruments d'aide française à la Côte d'Ivoire lui ont produits de bons résultats. Elles lui ont offert de nombreux avantages. En effet, l'importance de l'agriculture dans l'économie ivoirienne explique l'intérêt que le gouvernement attache aux améliorations qui ont pu être apportées dans différents domaines de la production rurale, qu'il s'agisse du matériel végétal ou des méthodes de culture que du traitement. Neuf instituts français de recherche sont installés en Côte d'Ivoire. Ils couvraient pratiquement l'ensemble des secteurs agricoles du pays contribuant pour une large part au développement rural de la Côte d'Ivoire. Ainsi, l'action des instituts de recherche est-elle un élément essentiel de la coopération franco-ivoirienne. En plus, les sociétés de développement rural créées par le gouvernement ivoirien telles la SODEPALM, la SATMACI, la SODEFOR, la SODEFEL sont encadrées par les conseillers techniques des instituts de recherche. Celles-ci mettent immédiatement en exploitation le résultat de la recherche dans le cadre de l'exécution des programmes de développement rural. Les instituts de recherche ont formé également les personnels des sociétés de développement. Toute cette situation a eu nécessairement des répercussions sur la production. En effet, la SODEPALM avec son programme de création de plantations de palmiers sélectionnés, devait passer de 39840 hectares en 1960 à 57350 hectares de palmiers sélectionnés en 1970. D'une superficie de 12677 hectares en 1960, l'ensemble des blocs industriels, plantations villageoises et privées devaient totaliser 28510 hectares en 1970. L'extension des surfaces cultivées a permis d'améliorer la production des cultures de même que les revenus. Ainsi, de 29812 tonnes de régimes de palmiers en 1960, la production est passée à 480181 tonnes en 1970. Ces quantités ont généré des revenus qui sont passés de 941 millions en 1960 à 1792 millions de francs CFA en 1970. Les productions de café et de cacao ont aussi progressé et ont atteint respectivement 274530

tonnes et 174620 tonnes en 1970. Le riz paddy est passé de 160000 tonnes à 316000 tonnes. De 1960 à 1970, la croissance de la production vivrière a été de 36,22%. La politique de diversification des cultures connaît donc du succès.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire et la France sont liées par des accords de coopération de 1961 qui ont défini l'essentiel des relations commerciales et financières entre les deux pays. La garantie d'écoulement sur le marché français des produits ivoiriens et le surprix accordés (café, bananes) ont pour contrepartie l'assurance pour les produits français d'un débouché privilégié en Côte d'Ivoire. Ainsi, de 136635 tonnes produites en 1960, on note 274530 tonnes de café exportées en 1970. Le cacao est passé de 85683 tonnes à 167989 tonnes, de 80000 tonnes à 178852 tonnes pour la banane, de 6505 tonnes à 34320 tonnes pour le coton et de 19885 tonnes à 110580 tonnes pour l'ananas. Ces exportations ont généré des fortunes diverses. En effet, de 268 millions de francs CFA en 1960, l'ananas a procuré 1538 millions de francs à l'Etat en 1970. On remarque que le revenu a été multiplié par 5,7 au cours de ces dix années. On est passé de 1743 millions à 3716 millions de francs CFA pour la banane. De 7797 millions, le cacao a atteint 14252 millions de francs CFA. De même que le cacao, les revenus du café sont passés de 13508 millions à 26956 millions de francs CFA.

L'essor prodigieux de l'économie ivoirienne est dû pour une large part au code des investissements élaboré le 3 septembre 1959. De 1960 à 1970, le nombre d'entreprises industrielles passait de 180 à 355. Le cumul des investissements réalisés a atteint 12 milliards de francs CFA en 1970. Quant au chiffre d'affaires annuel, il a atteint le seuil des 100 milliards de francs CFA. Le taux de croissance annuelle moyenne de la production manufacturière a atteint 6,6%, 7% et 7,6% respectivement pour les biens de consommation non durables, les biens intermédiaires et les biens d'équipement y compris les biens de consommation durables de 1960 au début des années 70. Par exemple, l'usine de café soluble de la CA-PRAL (Compagnie Africaine de Préparations Alimentaires), filiale du groupe Nestlé, fonctionne depuis 1962 avec une capacité annuelle de 2500 tonnes de café vert. Dans le début des années 70, un certain nombre de gros projets industriels ont commencé à voir le jour sous l'impulsion de l'Etat (engrais, complexes textiles de Dimbokro et Agboville, industrie sucrière). La politique d'exportation remplace la politique de substitution aux importations. Cette situation justifie en partie la part de plus en plus active des industries ivoiriennes dans les exportations dont elles ont fourni 24% en 1970. Aussi, l'industrie de la Côte d'Ivoire est-elle pourvoyeuse d'emplois car le nombre de travailleurs dans ce secteur a progressé de près de 53,4% de 1966 à 1970 passant à 36300 en 1970.

L'aide a eu des retombées au plan social et culturel. En effet dans le do-

maine de la santé, plusieurs infrastructures ont été construites. La Côte d'Ivoire disposait en 1970, de deux hôpitaux à Abidjan, à savoir l'hôpital central d'une capacité de 599 lits et l'hôpital de Treichville avec une capacité de 837 lits et d'un Centre Hospitalier Universitaire (570 lits). A cela s'ajoutent l'Institut National de Santé Publique et l'Hôpital de Port-Bouët. A l'intérieur du pays, il y a l'Hôpital de Bouaké avec 500 lits, l'Hôpital Psychiatrique de Bingerville avec 300 lits, l'Hôpital de Daloa avec 270 lits et celui de Korhogo doté également de 270 lits. Quant aux hôpitaux secondaires et ruraux, ils ont totalisé 4989 lits alors que les léproseries offrent plus de 740 lits. Au niveau de la formation, il y a au cours de l'année universitaire 1969-1970, un effectif de 171 étudiants ivoiriens en médecine sur un total de 417 inscrits. L'effectif des sages-femmes a été porté à 100 dès 1970. Dans le domaine du livre, il y a la fourniture d'ouvrages aux bibliothèques par les circuits des centres culturels ou les institutions nationales.

Dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, en raison du spectaculaire accroissement de la population d'Abidjan (500000 habitants en 1970), il a été réalisé 10121 logements au bénéfice des travailleurs à revenus modestes. L'investissement correspondant s'est élevé à près de 9 milliards de francs CFA. Dans ce nombre, la Société Ivoirienne de Construction et Gestion Immobilière (-SICOGI) possédait 3926 logements dont 3610 à Abidjan et 214 à Bouaké. On comptait également 5020 logements pour la Société pour la Gestion et le Financement de l'Habitat(SOGEFIHA) dont 50 à Gagnoa, 391 pour la Société Fairmont à Abidjan et 784 pour la Compagnie Française de Côte d'Ivoire(CFCI). Par ailleurs, les programmes de l'habitat économique ont commencé en avril 1970.

La Côte d'Ivoire disposait de plusieurs infrastructures économiques en 1970. En effet, la gestion de l'aéroport d'Abidjan par l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar(A-SECNA) et l'installation du siège de la compagnie Air Afrique dans la capitale ivoirienne ont favorisé le développement des activités aéronautiques. Aussi le Port d'Abidjan, avec « *4375 mètres de quai dont 2450 à 10 mètres* » permettait d'assurer le trafic maritime. Quant à la Poste, elle était présente sur toute l'étendue du territoire de la Côte d'Ivoire avec 176 bureaux ouverts au public.

Dans l'enseignement et la formation, on est passé de 405 enseignants en 1960, à 1969 enseignants français en Côte d'Ivoire en 1970. La mission qui leur est assigné est de former et d'éduquer. On a abouti ainsi à l'amélioration des infrastructures scolaires et universitaires, des effectifs et des résultats aux examens scolaires. De 238772 élèves à la rentrée scolaire 1960-1961, l'effectif des élèves dans l'enseignement primaire est passé à 464817 élèves en 1969-1970. En fait, l'enseignement secondaire a profité à l'élargissement de la scolarisation du

primaire. De 11251 élèves, on a atteint 54834 élèves. Concernant les résultats, de 65 candidats admis au baccalauréat en 1960-1961, on est passé à 558 admis en 1969-1970 pour toutes séries confondues. Aussi, le budget de l'Education National a-t-il atteint 11,9 milliards de francs CFA. Le progrès a été également observé non seulement dans l'enseignement supérieur mais dans l'enseignement technique et professionnel. L'enseignement supérieur a connu un développement spectaculaire. En effet, la période 1965-1970 a vu la création du Centre Hospitalier Universitaire(CHU) de Cocody et des Instituts Universitaires Techniques et la transformation en facultés de l'Ecole des Sciences, de l'Ecole de Médecine et l'Ecole de Droit. En 1970, sur un total de 179 enseignants à l'Université, 44 sont des nationaux. En plus, l'Université d'Abidjan a compté plus de 2700 étudiants. Cette situation a favorisé l'ivoirisation des cadres tous les domaines de l'activité.

Grâce aux efforts conjugués par le gouvernement ivoirien et ses partenaires dont la France, la Côte d'Ivoire a connu un essor économique remarquable à la fin de la première décennie de l'indépendance. La croissance est perceptible aussi bien sur le plan de l'économie globale qu'en matière d'économie rurale et urbaine. Cependant, l'aide française n'a-t-elle pas été sans inconvénient?

3-2-LES LIMITES DE L'AIDE FRANÇAISE

Le premier problème posé par l'aide française à la Côte d'Ivoire est le fort endettement. Elle est responsable d'une importante dette extérieure qui traduit une réelle dépendance financière et technique à l'égard de l'étranger. Il apparaît deux formes de dette. La première forme est la dette liée à un déséquilibre de la balance de paiement et le second lui est lié au déficit budgétaire. La dette de la Côte d'Ivoire est principalement liée au déséquilibre de la balance de paiement pendant la première décennie de l'indépendance. En effet en 1960, la Côte d'Ivoire était très peu mise en valeur. Il lui fallait donc de l'aide pour accélérer le développement des structures économiques et sociales. Mais où avoir cette aide? Elle se tourne alors vers l'extérieur. Ainsi, la France devient l'un de ses principaux bailleurs de fonds. De 1960 à 1970, l'on a relevé une constante augmentation de l'encours de la dette qui est passée de 8,66 milliards à 54,37 milliards de francs CFA soit une augmentation de 527,8%. A la fin de la décennie, l'ensemble de la dette publique s'élève à 92,39 milliards de francs CFA. Sur l'ensemble de notre période d'étude, c'est-à-dire de 1960 à 1970, la dette contractée auprès de la France s'est élevée à 36157,1 millions de francs CFA.

Aussi faut-il le souligner, pendant la colonisation, le libre échange pour l'économie ivoirienne signifiait la liberté des échanges avec la France seule. Il était donc interdit à la Côte d'Ivoire d'importer des produits en provenance de certaines économies situées hors de la zone franc.

Des préférences tarifaires ont été imposées à la Côte d'Ivoire pour les biens français. Pour inciter donc le pays à supporter toutes ces contraintes, la France lui accordait de l'aide. Cela lui permettait de contrôler les flux de capitaux ivoiriens vers les économies hors zone franc et d'avoir une mainmise sur l'économie ivoirienne. Ainsi au niveau des échanges, la France demeurait le premier client et le premier fournisseur de la Côte d'Ivoire avec une balance commerciale en permanence déficitaire pour la Côte d'Ivoire.

La mainmise s'est ainsi poursuivie après l'indépendance. Mais cela sous une autre forme. Elle s'est manifestée par l'intermédiaire des dépenses publiques françaises en Côte d'Ivoire. En effet après 1960, plusieurs institutions françaises ont maintenu leur présence en Côte d'Ivoire. Il s'agit du 43^e BIMA (Bataillon d'Infanterie de Marine) à Abidjan Port-Bouët, du Ministère français de l'éducation nationale qui entretenait sur le territoire ivoirien des centres de recherche très actifs dans l'enseignement secondaire et universitaire, du Ministère de la coopération qui recrutait et rémunérait un nombreux personnel d'assistance technique par l'intermédiaire du Fonds d'Aide et de Coopération. Par le biais de ces institutions, la France a fortement contrôlé l'économie ivoirienne. Aussi, divisé en deux blocs, le monde était en pleine guerre froide. L'Afrique étant « *l'un des théâtres de l'affrontement de deux blocs* », accepter l'aide d'un Etat appartenant à un bloc c'est adhérer à ce bloc. Dans ces conditions, il paraît important pour les autorités françaises « *de maintenir le dialogue, de renforcer la présence française notamment la présence de coopérants militaires afin de gagner ce pays à l'idée qu'un resserrement des liens avec la France serait plus payant qu'un renforcement de l'amitié avec l'Union Soviétique* ». En coopérant avec la France, la Côte d'Ivoire aliénait alors sa liberté vis-à-vis des blocs, s'alignant ainsi sur l'idéologie capitaliste.

CONCLUSION

L'aide française a joué un rôle non moins négligeable dans l'économie de la Côte d'Ivoire. Cette aide est faite de dons ou subventions mais également de prêts issus du FAC, de la CCCE et des emprunts obligataires émis sur le marché financier français. Celle-ci a connu une évolution progressive et a permis de soutenir les investissements dans différents secteurs d'activités afin de favoriser le décollage économique de la Côte d'Ivoire. Malgré ses limites, l'aide française a permis à la Côte d'Ivoire d'atteindre une prospérité économique à la fin de la première décennie de l'indépendance que l'on a appelé le miracle économique ivoirien.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Dictionnaire Universel, 2000, 1505, Paris, hachette,

BOURGOIN Henry, GUILLAUME Philippe, 1979, *La Côte d'Ivoire : économie et société*, Paris, Stock, 334p

CHARNOZ Olivier, SEVERINO Jean-Michel, 2007, *L'aide publique au développement*, Paris, Edition La Découverte, 122p.

COGOLUEGNES Yves, *Le financement des investissements de l'Etat en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Ministère du Plan, s.d, 34p

DURAND-REVILLE Luc, 1970, *Les investissements privés au service du Tiers-monde*, Paris, France-Empire, 368p

GBAGBO Laurent, 1983, *Côte d'Ivoire : pour une alternative démocratique*, Paris, L'Harmattan, 180p

KOFFI Koffi Paul, 2008, *Le défi du développement en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 293p

MAGNARD Franck, TENZER Nicolas, 1988, *La crise africaine : quelle politique de coopération pour la France?*, Paris, PUF, 249p

SETTIE Louis Edouard, 1997, *L'Etat et le processus de développement en Côte d'Ivoire 1960-1980*, Abidjan, IPNETP, 278p.

TINTURIER Jacques, 2000, *De la coopération à l'aide au développement en Afrique : propositions pour une politique d'aide de la France*, Paris, L'Harmattan, 208p

AHUA Florence, *L'aide française à la Côte d'Ivoire 1960-1970*, Mémoire de Maîtrise, Abidjan, Université de Côte d'Ivoire, s.d, 100p.

CACHEUX Paul, COGOLUEGNES Yves, 1973, *L'aide au développement et la Côte d'Ivoire*, Mémoire de Maîtrise, Abidjan, Faculté des Sciences Economiques, 95p

DUBRESSON Alain, 1988, *Industrialisation et urbanisation en Côte d'Ivoire : contribution géographique à l'étude de l'accumulation urbaine*, Thèse de Doctorat, Nanterre, s.e, 1209p

PERALLAT Jean-Laurent, 1972, *Les structures françaises de coopération en*

Afrique noire et à Madagascar, Université d'Abidjan, Mémoire pour le DES du Droit public, s/d M. Hugues Tay, octobre 1972, 144p

MICHEL Guy, 1995, “ L’assistance technique en Afrique subsaharienne : évolution et perspectives”, in *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, no2583, 12 mai 1995, pp.970-971

VALY TUHO Charles, 1995, “Miracle ou mirage?”, in *Vivant Univers*, n°419, Octobre 1995, pp.17-25

AUTRES SOURCES

Ambassade de France en Côte d’Ivoire, Mission de Coopération et d’action culturelle, *La coopération*

franco-ivoirienne : année 1986, Abidjan, Mission de coopération et d’action culturelle, 1986, 15p

Ambassade de France en Côte d’Ivoire, Mission de Coopération et d’action culturelle, *La coopération*

franco-ivoirienne : année 1987, Abidjan, Mission de coopération et d’action culturelle, 1987, 14p

AURILLAC Michel, *Les nouvelles orientations de la politique française de coopération*, Paris, Ministère de la Coopération, s.d, 74p

Caisse Centrale de Coopération Economique, *Rapport d’activité : exercice 1972*, Paris, Imprimerie Kapp et Lahure, 1972, 109p

DU PREY Pierre, 1970, *La Côte d’Ivoire de A à Z*, Abidjan, Textu, , 127p

France, Ministère de la Coopération, 1984, *L’assistance technique française 1960-2000*, Paris, La Documentation française, 332p

Ministère de l’Agriculture et des Eaux et Forêts, *Annuaire Rétrospectif des statistiques agricoles et forestières 1900-1983 : les produits agricoles destinés à l’industrie et à l’exportation*, Abidjan, Direction de la Programmation, de la budgétisation et du Contrôle de gestion, s.d, 317p

Ministère de l’Information, *Côte d’Ivoire : faits et chiffres 1970*, Abidjan, Ministère de l’Information, 1970, 110p

Ministère des Finances, *Le commerce extérieur de la Côte d’Ivoire en 1964*, s.l, s.e, s.d, 69p

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 1981, *La Côte d'Ivoire en chiffres 79-80*, Paris, Société Africaine d'Édition, 319p

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 1980-1981, *La Côte d'Ivoire en chiffres 80-81*, Paris, SAE, 324p

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 1983, *L'industrialisation des régions en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Direction du Développement régional, 264p

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, *L'industrialisation des régions en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Direction du développement régional, 1983, 264p

Ministère du Plan, *La Côte d'Ivoire en chiffres : annuaire statistique de la Côte d'Ivoire 1975*, Abidjan, Ministère du Plan, 1975, 277p

Ministère du Plan, 1976, *La Côte d'Ivoire en chiffres 76*, Paris, Société Africaine d'Édition, 336p

Ministère du Plan, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1971-1975*, Abidjan, Ministère du Plan, s.d, 472p

ONUDI, 1980, *Industrialisation et développement rural*, New York, Nations Unies, 111p

République française, Ministère des Relations Extérieures, *L'aide au développement 1984-1985 : rapport d'activité*, Paris, Coopération et Développement, 1986, 183p